



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 janvier 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

### **Déclaration de Union Women's Center, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



## **Déclaration**

La place accordée à l'égalité des sexes dans le Programme de développement pour l'après-2015 est certes critique pour le développement durable mais elle est insuffisante pour couvrir le large éventail de droits qui sont définis dans le Programme d'action de Beijing. Pour l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines, le Programme d'action de Beijing ainsi que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 des Nations Unies énoncent un programme détaillé de promotion des droits des femmes qui englobe les questions de développement, de paix et de sécurité. On y trouve ainsi des mécanismes inhérents de reddition de comptes grâce aux organes conventionnels et aux réunions annuelles de la Commission de la condition de la femme, même si des lacunes subsistent.

Nous appelons donc à une remobilisation complète autour du Programme d'action de Beijing, ainsi que des enjeux émergents, en tant que document fondateur consensuel de référence sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans le cadre intergouvernemental des Nations Unies.

Globalement, le mécanisme et les organismes nationaux ont souvent été marginalisés dans les centres de pouvoir au sein des gouvernements et ont été moins bien dotés en ressources, ce qui en a limité l'efficacité dans l'exécution de leur mandat au service des femmes, de la promotion des droits des femmes et de la réduction des inégalités entre les sexes. L'approche de l'intégration du genre dans le secteur public n'est pas passée du stade de la sensibilisation au stade de véritable programme de transformation.

En ce qui concerne les 12 domaines critiques de préoccupation, le mouvement qu'incarne l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines s'est mobilisé activement dans quatre domaines principaux : éducation et formation; élimination de la violence à l'égard des femmes; autonomisation économique des femmes; et femmes et santé. En tant qu'organisation mondiale confessionnelle, nous sommes des femmes, des jeunes femmes et des filles avec notre diversité de religions, de cultures, de langues; des femmes ayant survécu à la violence, à la traite; nous sommes des femmes vivant avec le VIH, des femmes ayant des handicaps et des problèmes de santé mentale; nous sommes des migrantes, des personnes déplacées, des réfugiées; nous sommes des femmes autochtones, urbaines et rurales; nous sommes l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines. C'est en s'appuyant sur cette diversité que l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines propose une analyse et des recommandations succinctes dans chacun de ces domaines clés de préoccupation.

### **Éducation et formation**

Des progrès non négligeables ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles. Toutefois, cela ne s'est pas accompagné d'investissements dans une éducation de qualité, dans la sensibilisation aux questions de genre ou dans une action visant à ce qu'il y ait, pour les filles, une transition suffisante de l'enseignement primaire vers l'enseignement secondaire et supérieur, et vers la formation professionnelle et l'acquisition de compétences. En outre, une attention insuffisante a été accordée à la facilitation de l'accès à l'éducation pour les groupes marginalisés. Enfin, l'alphabétisation des adultes n'a

pas bénéficié de ressources suffisantes, ce qui a eu un impact défavorable, principalement sur les femmes ne sachant ni lire ni écrire, en particulier dans les communautés pauvres. Nous appelons l'ONU et les États Membres à :

- Donner la priorité à un enseignement secondaire, supérieur, professionnel et parascolaire de qualité, universel et accessible, et à le doter de budgets;
- Réduire la fracture numérique et à assurer l'égalité d'accès à la technologie et aux filières d'apprentissage, notamment par la téléphonie mobile;
- Dispenser une éducation sexuelle complète aux jeunes filles et aux jeunes femmes dans des cadres formels et non formels, et y allouer des budgets;
- Dispenser une éducation de qualité aux filles, en particulier à celles qui ont un handicap, qui vivent dans des groupes autochtones et marginalisés, et à celles qui sont déplacées.

**Mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles  
et assurer la paix dans la justice**

Les violences faites aux femmes restent la plus grande violation des droits des femmes dans la sphère publique comme dans la sphère privée, en temps de paix et dans les situations de conflit. Malgré une certaine prise de conscience, femmes et filles continuent d'être victimes de violences, en particulier de violences domestiques. Les moyens mis en œuvre pour aider les survivantes, comme les refuges et les services psychosociaux, juridiques et d'accompagnement, sont insuffisants; et l'impact qu'a sur la santé mentale la violence exercée à l'encontre des femmes est souvent négligé. Les violations des droits de l'homme que sont notamment la violence sexuelle et le mariage précoce et forcé continuent de détruire des vies. L'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines appelle l'ONU et les États membres à :

- Intensifier les interventions et les programmes qui mettent l'accent sur la prévention de la violence envers les femmes et les filles, notamment en s'attaquant aux normes sociales et culturelles qui dévaluent le rôle et la condition des femmes, et en promouvant une plus grande sensibilisation aux questions juridiques et aux droits de l'homme;
- Combattre l'impunité sous-jacente et omniprésente associée à la violence envers les femmes et les filles, que ce soit dans les communautés ou dans les situations de conflit. Apporter aux femmes victimes de violence des prestations de soutien intégrées et complètes, y compris des recours, et un accompagnement adéquat du processus de rétablissement;
- Appliquer les lois existantes et assurer l'accès à une justice abordable de qualité;
- Lancer des initiatives d'autonomisation économique, permettant aux femmes d'accéder à l'indépendance financière;
- Assurer la participation effective des femmes aux négociations de paix, à la consolidation de la paix, au relèvement et à la reconstruction;
- Mettre fin aux mariages précoces et forcés en l'espace d'une génération.

### **L'autonomisation économique des femmes**

L'indépendance économique et le bien-être des femmes sont intimement liés à leur capacité à bénéficier, revendiquer et exercer d'autres droits comme la participation politique; à faire des choix en matière de santé, d'accès à l'éducation; et à vivre une vie exempte de violence. Nombre de femmes, les jeunes femmes surtout, n'ont pas accès à un emploi décent et, lorsqu'elles ont un emploi, elles gagnent toujours moins que les hommes pour le même travail, et elles n'ont pas la latitude de dépenser leur propre revenu. Dans de nombreux pays, les femmes n'ont pas accès à la propriété et à la maîtrise des moyens de production, ce qui limite leurs droits économiques et leur accès aux moyens de subsistance. La crise économique et les mesures d'austérité, qui se traduisent par un recul du système de protection sociale, affectent durement les femmes, et engendrent une multiplication des soins non rémunérés dispensés par les femmes. Nous appelons donc l'ONU, les États Membres et le secteur privé à :

- Mettre en œuvre des politiques qui promeuvent l'égalité des sexes et assurent la participation effective des femmes à l'économie, notamment à la prise de décision dans les secteurs clés comme la finance et l'investissement, l'industrie, l'extraction minière, la technologie, l'éducation, l'énergie et le commerce;
- Appliquer des lois qui donnent aux femmes la possibilité d'accéder aux ressources que sont le revenu familial, les biens, l'héritage, la technologie et la propriété intellectuelle, et d'en être propriétaire et de les contrôler;
- Investir dans les innovations au service des femmes dans les communautés, notamment dans un accès plus aisé à la technologie;
- Donner la priorité au développement des infrastructures telles que les routes, les communications, la technologie, les sources d'énergie verte, l'eau et l'assainissement pour les communautés rurales et marginalisées, ouvrant ainsi des perspectives économiques aux femmes, grâce notamment à des technologies permettant de gagner du temps et d'économiser la main-d'œuvre;
- Aider les femmes commerçantes et les commerçants transfrontières par des lois de facilitation et des politiques douanières et migratoires, ainsi que des assurances et des mesures de sûreté et de sécurité;
- Amplifier les investissements et soutenir les jeunes femmes et les filles en matière de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques à titre de stratégie pour l'élimination des disparités entre les sexes dans les secteurs clés de l'économie.

### **Les femmes et la santé**

Il est ressorti de l'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement et de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 que la santé est l'un des domaines clés où les progrès ont été les plus lents. Le nombre de décès maternels évitables, en particulier dans les pays en développement, est inacceptable. Les femmes, les jeunes femmes surtout, restent plus exposées au risque d'infection au VIH. Les droits des femmes relatifs à la santé sexuelle et à la procréation accusent des retards, notamment dans le domaine de la planification familiale. Les problèmes de santé des adolescents n'ont pas bénéficié d'une

attention suffisante malgré des indications soulignant les risques élevés liés à ce groupe d'âge. Les problèmes de santé émergents, comme Ebola, ont rappelé avec force l'importance du rôle des femmes en tant que dispensatrices de soins, et ont montré à quel point il est important que les systèmes de soins fonctionnent bien, soient dotés de moyens importants et disposent des équipements nécessaires. Le rôle de la culture et de la foi dans l'élaboration de normes sociales et la transmission des valeurs en matière de connaissance et de santé ne saurait être sous-estimé. L'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines appelle donc l'ONU et les États Membres à :

- Assurer aux adolescentes et aux jeunes femmes l'accès à l'éducation sexuelle;
- Dispenser à toutes les femmes des informations et des prestations adéquates sur la santé sexuelle et reproductive et sur les droits s'y rattachant, notamment sur la planification familiale et les options en matière de contraception;
- Intensifier les programmes de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement liés au VIH pour les femmes et les filles, et les services de soins de santé, notamment en matière de santé de la reproduction pour les femmes vivant avec le VIH;
- Privilégier les systèmes de soins de santé, développer les infrastructures, les personnels de soins de santé, les communications et les services d'orientation et veiller à ce qu'ils soient sensibles aux questions d'âge et de genre;
- Reconnaître l'implication des femmes dans les soins et les prestations bénévoles et le fait que cette implication vient prolonger l'action des services de santé;
- S'attaquer aux déterminants sociaux en matière de santé, notamment aux questions sous-jacentes liées aux normes sociales, à la foi et à la culture;
- Investir dans le traitement des maladies non transmissibles qui touchent les femmes, comme le cancer, la maladie mentale et le diabète;
- Dispenser des soins de santé adaptés aux femmes et aux jeunes femmes handicapées.

En conclusion, l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines appelle à une approche intergénérationnelle forte pour la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. En tant qu'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines, nous affirmons que notre foi consacre les droits des femmes en tant que droits de l'homme, et le nouveau programme de développement durable pour l'après-2015 devra consacrer et promouvoir ces droits. Des ressources suffisantes devront être mobilisées au service de ce programme.